



**GUIDE
DE RESTITUTION
DE VOTRE TESLA**

 **AUTO BANK**

SOMMAIRE

Introduction 3

Règles et conseils pour votre restitution 6

Les points de contrôle 9

Introduction

Vous avez souscrit un contrat de location avec option d'achat ("LOA") auprès de CA AUTO BANK et nous vous remercions pour votre confiance.

Votre contrat se termine prochainement et vous avez décidé de restituer votre véhicule.

La restitution est l'étape finale de votre contrat de LOA.

La restitution est effectuée par la société MACADAM, société indépendante spécialisée, qui établit le procès-verbal de restitution du véhicule et qui procède à son examen, en votre présence.

CA AUTO BANK est présente pour vous accompagner dans cette étape et vous donner toutes les informations nécessaires à la restitution.

Ce guide vous présente les différentes étapes de la procédure et le lexique des dommages pouvant donner lieu à facturation.

La procédure de restitution du véhicule est importante car elle détermine et certifie :



La date exacte de fin du contrat



Le transfert de garde juridique du véhicule



Le kilométrage total réellement effectué



L'état du véhicule



D'éventuels frais en fonction de l'état du véhicule en fin de contrat

Les étapes de la restitution

ÉTAPE 1 : LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

1 mois avant le terme de votre contrat de location, nous vous invitons à prendre contact avec la société MACADAM

(<https://macadam.eu/fr/fr/>)

par téléphone au 01 58 02 09 93 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00)

ou par email à restitution.fr@macadam.eu, afin de fixer une date de restitution de votre véhicule, en indiquant :

- l'immatriculation du véhicule, son numéro de série ou le numéro de votre dossier,
- l'adresse exacte du point de dépôt, que vous aurez choisi et où sera restitué le véhicule,
- vos dates de disponibilité,
- le nom et les coordonnées de la personne qui sera présente au rendez-vous (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail). Si vous vous faites représenter, votre représentant devra être muni d'un pouvoir signé par vous.

Les étapes de la restitution

ÉTAPE 2 : LA CONFIRMATION DU RENDEZ-VOUS

Vous recevez un mail et SMS de confirmation de rendez-vous, comportant :

- l'immatriculation du véhicule,
- l'adresse exacte où sera restitué et examiné le véhicule,
- la date et l'heure du rendez-vous,
- le nom de l'inspecteur et son numéro de téléphone,
- les documents à restituer lors de l'examen.

Confirmez obligatoirement au distributeur la date et l'heure du rendez-vous convenues avec Macadam.

Annulation du rendez-vous à l'initiative de MACADAM :

Si l'inspecteur ne peut être présent, vous serez informé au minimum 24 heures avant la date convenue initialement et le rendez-vous sera reprogrammé dans les 48 heures.

Les étapes de la restitution

ÉTAPE 3 : L'INSPECTION DU VEHICULE

L'inspecteur Macadam vérifie le kilométrage réel effectué et procède au relevé des dommages en votre présence ou celle de votre représentant.

Le véhicule doit être disponible (toutes les réparations terminées)

Le véhicule doit être **nettoyé** intérieurement et extérieurement

Le véhicule doit être entretenu conformément aux préconisations du constructeur (carnet d'entretien à jour)

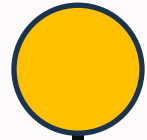
Il n'est pas nécessaire de restituer le véhicule avec le plein de carburant mais la réserve ne doit pas être allumée

Vous, ou votre représentant, devez signer le procès-verbal de restitution

Vous, ou votre représentant, devez **remettre** tous les documents administratifs : certificat d'immatriculation non gagé, carte code et deux jeux de clés (ainsi que câble de recharge si le véhicule est électrique ou hybride rechargeable)

Vous signez ensemble le procès-verbal de restitution qui formalise votre accord sur les éventuels dommages relevés lors de l'examen du véhicule.

Les étapes de la restitution

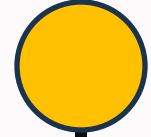


ÉTAPE 4 : LES OBSTACLES A LA RESTITUTION

Le véhicule doit être restitué en bon état de fonctionnement et d'entretien. Un véhicule avec des anomalies, une carrosserie dégradée, des difficultés de démarrage ou un bruit suspect, ne pourra pas être restitué sans diagnostic préalable effectué par le locataire.

Si le locataire ne se présente pas au rendez-vous fixé, il sera redevable envers CA Auto Bank d'une pénalité dont le montant s'élève à 100 euros TTC.

Les étapes de la restitution



ÉTAPE 3 : APRÈS LA RESTITUTION

À réception du Procès-verbal de restitution transmis par l'inspecteur, votre contrat de LOA prendra fin, ainsi que la facturation de vos loyers.

Selon l'état du véhicule, CA Autobank – Succursale en France pourra procéder à la facturation des éventuels frais de remise en état pour les dommages dépassant l'usure normale et/ou du kilométrage excédentaire.

TESLA

Règles et conseils pour votre restitution



Règles : extrait de nos conditions générales

Ci-dessous quelques règles issues des conditions générales de votre contrat de LOA pour une utilisation sereine de votre véhicule depuis sa prise en main jusqu'à sa restitution.



Les documents et accessoires

La restitution n'est considérée comme effective que contre remise du véhicule accompagné de tous ses documents de bord et accessoires (certificat d'immatriculation, carnet d'entretien, double des clés, ...).



L'état du véhicule

Le bien doit être restitué en bon état de fonctionnement, sans vice caché, comme il était équipé lors de la livraison et muni de tous ses accessoires d'origine ; il ne doit pas avoir subi de transformation mécanique ou de carrosserie.



Kilométrage supplémentaire

L'indemnité pour dépassement du kilométrage contractuel est calculée dans les conditions décrites au contrat. La tarification pour dépassement du kilométrage est applicable par fraction de 100 kilomètres. Toute fraction entamée est due dans sa totalité.



Nos conseils

Pour vous permettre d'anticiper la restitution de votre véhicule, nous vous proposons ce guide qui précise le déroulé et les modalités de restitution de votre véhicule.

Le véhicule que vous louez doit être restitué

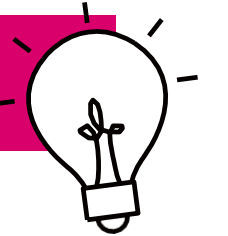
- Entretenu selon les préconisations du constructeur
- Conforme à son équipement d'origine
- Propre intérieurement et extérieurement

Si votre véhicule ne correspond pas à l'état standard attendu des frais de dépréciation peuvent vous être facturés en cas de :

- Usure ou dommages excédant l'état standard normal, défaut d'entretien défaut de conformité à l'état d'origine, réparations effectuées non conformes aux règles de l'art
- Un kilométrage excédentaire, dans les conditions initiales prévues au contrat de location

LA RESTITUTION EST TOUJOURS CONCLUE ET FORMALISÉE PAR UN PROCÈS-VERBAL DE RESTITUTION SIGNÉ PAR VOS SOINS

Nos conseils



Pour vous accompagner dans cette étape importante, nous vous conseillons de :

- Vérifier l'état et la conformité de votre véhicule afin d'identifier les éventuelles interventions à effectuer avant sa restitution.
- Le cas échéant, vérifier que le carnet d'entretien de votre véhicule est à jour dans le respect des normes et échéances d'entretien préconisées par le constructeur
- Vérifier que vous êtes en possession de l'ensemble des documents et accessoires du véhicule.

A close-up photograph of a person's hand operating a car polishing machine. The machine has a green and white pad and is being used on a dark, reflective car surface. The background is slightly blurred, showing the car's body panels.

LES POINTS DE CONTRÔLE

Les points de contrôle



Pour vous permettre d'anticiper au mieux cette restitution, vous trouverez ci-après :

- Une synthèse des points de contrôle.
- Un cahier des charges synthétique des dommages facturables pour chaque point contrôlé.
- Des illustrations de dommages pouvant donner lieu à une facturation.

L'objectif étant de vous permettre d'identifier les remises en état à effectuer avant la restitution du véhicule.

Les points de contrôle

L'habitacle



Ciel de toit
taché
À NETTOYER



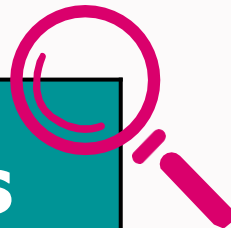
Boîte à gants / griffures
À REMPLACER



Siège /
taches
À NETTOYER



Siège / Arrachement de
matière
À NETTOYER



| Habitacle - Points facturables | |
|--|---|
| Propreté générale | Véhicule non nettoyé |
| Sièges / Plastiques / Ciel de toit / Moquettes | Taches indélébiles, poils d'animaux, odeurs |
| | Intérieur dégradé avec brûlures profondes et déchirures > 2 mm |
| | Déchirures, rayures sensibles à l'ongle, arrachement de matière, garnitures percées |

Les points de contrôle

La carrosserie



Rétroviseur / rayure > 3 cm

À REPEINDRE



Aile ARD / Bosses diam > 20 cm
À REPARER + REPEINDRE (complet)



Pare-chocs AV / Dégrafé

DEPOSE / REPOSE



Pare-chocs AV / Cumul rayures > 10 cm

À REPEINDRE

Carrosserie - Points facturables

| | |
|---------------------------------------|--|
| Rétroviseur /moulure peinte | Cumul rayures > ou = à 3 cm Surfaces > à une pièce de 2€ |
| Eléments non peints | Cumul rayures > à 10 cm Surfaces de 5 x 5 cm |
| Carrosserie (hors parechocs) | Cumul rayures > ou = à 5 cm Surfaces > à une pièce de 2€ Arrachement de matière |
| Pare-chocs | Cumul rayures > ou = à 10 cm Surfaces > à une pièce de 2€ Félures / Déformations / Chocs |
| Eclat / Gravillonnage | Nombre d'éclats > ou = à 10 Diamètre > ou = à 3 cm |
| Mauvaise réparation | Toute réparation non conforme aux règles de l'art (différence de teinte, effet peau d'orange, coulure ...) |
| Bosse | Diamètre > à 20 mm Plus de 2 bosses par élément de carrosserie |
| Cloisons / Passage de roue / plancher | Bosse > à 10 cm Déformation du plancher |

Les points de contrôle

Les roues



Jantes rayées
À REPARER



Jantes
À REMPLACER



Pneu / Pneu usé / Déchirure
À REMPLACER



Pneu / pneu usé < 4 mm
À REMPLACER

Roues - Points facturables

| | |
|------------------|--|
| Pneus | Profondeur de rainure < à 4 mm Usure anormale Trou / Déchirure / Hernie |
| Jantes aluminium | Déformées / Cassées Arrachement de matière Rayure > à 10 cm sur le bord Total rayures > 3 cm sur les bâtons |
| Jantes tôle | Déformées / Cassées |
| Enjoliveurs | Déformées / Cassées / manquants |

Les caractéristiques doivent être identiques sur un même train de pneus

Les points de contrôle

Vitrages, feux



Éclat dans le champ de vision du conducteur
À REMPLACER



Éclat dans le faisceau d'éclairage
À REMPLACER



Infiltration d'eau
À REMPLACER

Vitrages, feux - Points facturables

| | |
|----------------------------|--|
| Pare-brise | Eclat hors champ de vision Eclat dans champ de vision |
| Vitres et toit panoramique | Rayures / éclat ou fêlure |
| Optiques de phares | Déformées / Cassés > à 2 rayures hors champ de vision Rayures dans champ de vision |
| Feux | Optiques ternes Fendus / cassés / arrachement de matière Infiltration d'eau |

Un éclat est considéré dans le champ de vision du conducteur lorsqu'il est à plus de 20 cm de la bande noire du bas du pare-brise et à 10 cm du montant gauche du pare-brise.



AUTO BANK